



SECTION SYNDICALE CFDT | EFS-CPDL

LETTRE D'INFORMATION

DECEMBRE

2023



Cfdt:

EFS-CPDL

S'ENGAGER
POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



EDITO :



Pour un meilleur dialogue social en 2024.

Des contentieux étaient en cours entre la direction et le CSE :

Chacun a fait un pas vers l'autre afin d'effacer l'ardoise. Un accord a été signé. Avant la signature la **CFDT** a lu une déclaration :

*« Lors du précédent mandat, le bureau du CSE, composé alors par des élus CFDT, avait fait cette même proposition à la direction, à savoir, retirer la citation directe pour entrave si la direction retirait sa contestation et maintenait **l'expertise sur la polyvalence en IH/DEL de Nantes**. La direction avait refusé. Aujourd'hui la direction semble accepter cet accord en y ajoutant le changement de l'expert. La CFDT cherche à comprendre ce qui motive ce revirement de la direction ? Malgré tout, et restant dans l'esprit de leur demande qui date d'août 2023, c'est-à-dire repartir sans contentieux majeurs entre le CSE et la direction pour cette nouvelle mandature, les élus **CFDT** votent favorablement cette délibération. Ils tiennent cependant à préciser ici qu'il ne s'agit en aucun cas d'un désaveu de leur expert, SYNDEX, et qu'ils n'approuvent pas ce changement d'expert. »*



JSO : JOURNEE DE SOLIDARITE



En début de séance du CSE du 7 décembre, la **CFDT** a lu une déclaration au sujet de la JSO, vous la trouverez en pièce jointe.

La **CFDT** interpelle ensuite la direction par mail :

« Les documents EFS ne correspondent pas à ce qui est noté dans l'ANAT à savoir 1H05 par période de 8 semaines. La **CFDT** vous demande donc de modifier vos documents.

De plus, par ce mel, la **CFDT** vous demande de lui fournir les documents lui permettant de prendre dans les compteurs des salariés, surtout avant la fin de la période finissant le 23 décembre de cette année. Sans ces documents, la **CFDT** vous demande de réintégrer les heures prises afin de laisser le temps aux personnels de faire leur JSO 2023 avant la fin de l'année.

La **CFDT** déplore votre façon de procéder : ne pas respecter l'ANATT et prendre des heures dans les compteurs sans en informer les personnels, ni en amont ni en aval.

De plus, la **CFDT** vous demande de passer tout point concernant l'organisation de l'EFS CPDL en information au CSE. »

La **CFDT** attend donc la réponse de la direction.

DECLARATION SUR LE « PLAN PLASMA »



« Les élus **CFDT** notent :

- Orléans : mesures d'adaptations régionales au plan plasma : MDD dédiée exclusivement à l'aphérèse (plasma-plaquettes) et ST exclusivement en collecte mobile ;
- Le Mans : une journée d'ouverture en plus par mois ;
- Saint-Nazaire : une journée par mois dédiée au plasma ;
- Nantes : MDD faiblement concernées ;
- Les autres changements non connus par les élus ;

Les élus **CFDT** rappellent à la direction qu'une consultation sous peine d'être en entrave est nécessaire dès lors qu'il s'agit d'un changement d'organisation. Les élus **CFDT** CSE rappellent que le CSE doit être consulté sur la marche générale de l'entreprise.

De plus, les élus **CFDT** du CSE constatent que ce point concerne le plan plasma, il s'agit donc là d'un sujet national, tel que défini dans l'avenant 10 à l'accord droit syndical à l'article 2.1 : « Pour les projets décidés par



la direction nationale qui comportent des mesures d'adaptation régionales spécifiques, le CSEC et les CSE concernés sont respectivement consultés :

- sur le projet national pour le CSEC,
- sur les modalités d'adaptation régionales pour les CSE. Les projets impactant plusieurs régions, quelles que soient les directions à l'origine, relèvent des deux instances, CSEC et CSE concernés.

Chaque dossier de présentation d'un projet national (hors consultations récurrentes), adressé au CSEC précise l'articulation entre les CSE concernés :

- Procédure d'information ;
- Ou procédure d'information et consultation.

La consultation du CSEC n'ayant pas eu lieu, ils demandent le report de cette consultation pour respecter la réglementation. Sans quoi, la **CFDT** ne participera pas à ce vote sur ce point et estime que la direction est en entrave au fonctionnement des instances. »

TMC EN APHERESE



« ..., la **CFDT** tient à rappeler à la Direction qu'elle avait obtenue l'adhésion de nombreux personnels IDE pour la supervision, et médecin pour la TMC, avec la promesse de ne pas l'étendre à l'aphérese. La **CFDT** dénonce le manque de loyauté de la Direction.

Les élus **CFDT** soutiennent les personnels des prélèvements concernés par cette évolution et qui se sentent mis en difficulté et craignent d'être contraints d'accepter cette tâche qui déborde largement de leurs responsabilités habituelles. Pour toutes ces raisons les élus **CFDT** voteront défavorablement, sur le projet d'extension de la TMC en don d'aphérese. »

Lire l'intégralité de la déclaration **CFDT** en pièce jointe.

CADENAS DE VOS VESTIAIRES



La direction régionale le précise, **aucun** double de la clé ou du code de votre vestiaire ne doit être détenu par la direction !



**VISITE DES ELUS CFDT
DU CSE CPDL**



Vos élus **CFDT** du CSE vous rendent visite

-  ABG et Skyline : le 25 janvier 2024
-  Chartres : le 30 janvier 2024

A nouveau, la direction et les tutelles nous dénigrent. L'EFS ne ferait pas partie des essentiels et donc pas besoin d'augmenter ses personnels ?
Et en plus, l'EFS devrait « rendre » des ETP ?

Pour la **CFDT** c'est NON !

Non, parce que chacun mérite d'être dignement rémunéré !
Non, parce que les conditions de travail s'en trouvent dégradées !

La **CFDT** appelle donc toujours à la grève jusqu'au 2 janvier...



La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents

Vous souhaitez adhérer :



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Carole Foratier, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

*Toute l'équipe CFDT CPDL
vous souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année !
Rendez-vous en 2024 !*

